



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

Comité de Suivi Protocole d'accord d'Incarville du 23 octobre 2025

Le quatrième comité de suivi du protocole d'Incarville s'est tenu le 23 octobre 2025, réunissant l'administration pénitentiaire et les organisations syndicales représentatives. Un état des lieux des 33 actions décidées à la suite du drame d'Incarville a été dressé.

Dix-huit mois sont passés depuis la signature du protocole, celui-ci a permis d'aboutir à des avancées concrètes, bien que de nombreuses mesures demeurent inachevées ou appliquées de manière inégale selon les directions interrégionales.

Le directeur de l'Administration pénitentiaire a souligné que le protocole d'Incarville est désormais considéré comme une action prioritaire du gouvernement. Le projet de budget pour 2026 prévoit ainsi des moyens spécifiques pour poursuivre sa mise en œuvre, notamment la création d'une centaine d'emplois. Si nous saluons cette reconnaissance politique, nous regrettons toutefois les retards persistants, principalement liés au manque de moyens effectifs et aux lenteurs administratives.

1) État d'avancement des principales mesures :

VÉHICULES

La banalisation du parc automobile apparaît comme l'une des réussites du protocole : environ 75 % des véhicules PREJ/ARPEJ sont désormais banalisés, certaines DISP atteignant même 90 %. **La DISP de Paris constitue cependant une exception notable avec seulement 50 % de véhicules banalisés, ce que le SPS-CEA dénonce, et exige que ce taux atteigne au moins 75 % conformément aux objectifs fixés.** Les renouvellements de véhicules se poursuivent avec 252 commandes en cours pour des livraisons prévues en 2025-2026, et l'acquisition de véhicules blindés est envisagée pour les sites de Vendin-le-Vieil et Condé-sur-Sarthe.

ARMEMENT ET PROTECTION

Des retards sont constatés dans la livraison des pistolets-mitrailleurs APC9 et dans la passation du marché pour les HK416. **Les gilets pare-balles posent également de nombreux problèmes, notamment des retards de production, des tailles inadaptées et l'absence de modèles spécifiques pour le personnel féminin.** Face à ces difficultés, la DAP envisage de quitter le marché interministériel pour créer un marché dédié à l'administration pénitentiaire.

MOYENS COMPLÉMENTAIRES

Le déploiement des pistolets à impulsion électrique (PIE), des caméras-piétons et des bombes incapacitantes progresse trop lentement. En matière de lutte contre les nouvelles menaces, les dispositifs et les brouilleurs sont opérationnels dans respectivement 90 établissements concernant les dispositifs anti-drones et 21 établissements concernant les brouilleurs de téléphones, **mais leur efficacité demeure limitée malgré un investissement conséquent.** Par ailleurs, 255 agents sont désormais habilités pour les escortes à sécurité renforcée (ESR), bien que les formations soient jugées insuffisantes et inégales en fonction des DISP.

... / ...

Une révision des niveaux d'escorte (4 et 5) est en cours avec la création d'une commission nationale. Le manque de formateurs et de stands de tir continue d'entraver la formation générale.

VIDÉOCONFÉRENCE ET TÉLÉMÉDECINE

Le développement de la visioconférence est notable, avec près de 97 % des établissements désormais équipés. Néanmoins, aucun bilan national n'a encore été établi ; seul le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil fournit des données précises, avec 90 visioconférences réalisées, dont 35 ayant permis d'éviter des extractions. **Il faut noter, que très peu de magistrats se déplacent en établissement !**

ACCESSIBILITÉ DES JURIDICTIONS

Des travaux de sécurisation sont en cours dans plusieurs interrégions afin d'améliorer l'accès aux juridictions et aux établissements de santé. **La DAP s'est engagée à fournir prochainement un état des lieux exhaustif de la situation.**

CHIENS DE DÉTECTION DE STUPÉFIANTS

Le déploiement des chiens spécialisés dans la détection de stupéfiants continue, avec quatre recrutements prévus dans différents établissements (Ducos, Lyon, Aix, Fleury, Bourg, Toulouse) et deux nouveaux dresseurs actuellement en formation.

CYCLES DE TRAVAIL

Si le diagnostic national sur les cycles de travail est désormais achevé, **des dérives persistent localement**, particulièrement en raison du manque de ressources humaines et de la suppression du M/N, auquel 30 % des agents restent attachés.

2) Bilan

Les échanges du 23 octobre ont mis en lumière une progression inégale du protocole : environ la moitié des 33 actions est terminée ou en voie d'achèvement. Les avancées les plus concrètes concernent la banalisation des véhicules, la signature du protocole autoroutier, la révision des escortes et certains équipements de protection. **Toutefois, des retards importants persistent concernant l'armement, la dotation en protections lourdes, la formation et la mise en place des nouveaux cycles de travail.**

De même, une action très importante du protocole n'a toujours pas obtenu la moindre réponse, le décroisement du 15^{ème}, le SPS-CEA l'a soulevé lors de ce COSUI, 18 mois se sont passés depuis, il est plus que temps que nous ayons des réponses à ce sujet.

La DAP reconnaît les difficultés rencontrées, mais réaffirme son engagement à appliquer le protocole dans son intégralité, **sans tolérer de dérogations locales.** Le SPS-CEA, reste mobilisé afin de veiller à ce que les 33 actions soient concrètes et au service de la sécurité et des conditions de travail des personnels pénitentiaires.

Une prochaine réunion de suivi est programmée pour décembre 2025, afin d'évaluer les avancées sur les actions prioritaires.